



Communiqué Pour publication immédiate

ULTRAMAR REND PUBLIQUE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT RÉALISÉE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU PIPELINE SAINT-LAURENT

(Montréal, le 16 octobre 2006) – Ultramar annonce qu'elle a rendue publique aujourd'hui l'étude d'impact sur l'environnement réalisée dans le cadre de son projet de construction d'un pipeline souterrain, qui propose de relier ses installations de raffinage de produits pétroliers à Lévis à son centre de distribution situé à Montréal-Est.

« C'est par souci d'ouverture, mais aussi pour marquer notre volonté de bien informer le public et plus particulièrement tous les propriétaires fonciers directement concernés par notre projet que nous rendons publique aujourd'hui cette volumineuse étude d'impact », a déclaré le directeur du projet, Monsieur Louis Bergeron.

Ce dernier a précisé que le processus réglementaire du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) n'oblige pas Ultramar à publier l'étude d'impact environnementale à cette étape-ci de l'analyse de son projet par les autorités gouvernementales. Généralement, ce n'est en effet qu'une fois que le MDDEP a émis un avis de recevabilité - c'est-à-dire une fois que le ministère considère avoir obtenu à sa satisfaction toutes les informations requises à l'égard d'un projet - que l'étude d'impact environnementale est rendue publique par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE.

La réalisation d'une étude d'impact est requise par la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec et, dans le cas du projet Pipeline Saint-Laurent, également par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Il s'agit d'une étude rigoureuse et exhaustive de tous les impacts potentiels du projet sur l'environnement et d'une description minutieuse de toutes les mesures et alternatives considérées pour en minimiser les impacts tant sur la population que sur l'environnement. Les principales composantes environnementales considérées sont ainsi le milieu humain, le milieu biologique et le milieu physique.

L'étude d'impact sur l'environnement portant sur le projet de construction d'un pipeline souterrain entre Lévis et Montréal-Est pourra être consultée dès aujourd'hui sur le site Internet de Pipeline Saint-Laurent. Il s'agit de l'étude intégrale, telle que déposée auprès du MDDEP, le 23 mai dernier et amendée le 27 septembre à la suite de demandes d'informations supplémentaires de divers ministères et organismes, dans le cadre de l'analyse sur la recevabilité de l'étude d'impact.

« Par ailleurs, dès que nous aurons reçu l'avis de recevabilité du ministère, nous publierons également, conformément aux directives du MDDEP, un résumé des éléments essentiels et des conclusions de l'étude qui sera lui aussi affiché sur notre site. Ce résumé devrait être publié d'ici quelques semaines», a conclu le directeur du projet.

Il est maintenant possible d'avoir accès aux divers volumes et annexes de l'étude d'impact sur l'environnement en visitant l'adresse Internet : www.pipelinesaintlaurent.ca , sous le chapitre intitulé « Environnement ».

- 30 -

A propos d'Ultramar

Ultramar Ltée, filiale de Valero Energy Corporation (symbole VLO à la bourse de New-York), possède et exploite une raffinerie dont la capacité de production actuelle est de 215 000 barils de pétrole par jour à Lévis, près de Québec. Elle commercialise de l'essence et du carburant diesel par le biais d'un réseau d'environ 1 000 postes de vente au détail, 89 postes d'approvisionnement par carte et vend du mazout domestique à plus de 155 000 clients. Ultramar, dont le siège social est situé à Montréal, emploie plus de 3 700 personnes. Ses réseaux de raffinage, de distribution et de vente au détail contribuent à plus de 10 000 emplois, ce qui fait d'Ultramar l'un des plus importants employeurs de l'Est du Canada.

Source : Ultramar Ltée
Pour informations : Louis Forget
514-499-6442 / 418-835-8001
Cellulaire : 514-386-7395

Michel Martin
514-499-6211